RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2L HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 545.855 euros
Siège social : 35 Chemin de la Fouillouse
69800 SAINT-PRIEST

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DÉSIGNANT LE PREMIER GÉRANT

Monsieur Laurent LEYMIN, né le [redacted] à [redacted] célibataire, demeurant à SAINT-PRIEST (69800), 35 Chemin de la Fouillouse,

Associé, à l'issue de la signature des statuts de la société 2L HOLDING, a procédé à la désignation du Gérant de la Société.

1- NOMINATION DU GÉRANT

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Laurent LEYMIN**, né le [redacted] à [redacted] célibataire, demeurant à [redacted]

Monsieur Laurent LEYMIN n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Monsieur Laurent LEYMIN déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

2- POUVOIRS DU GÉRANT

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

3- RÉMUNÉRATION DU GÉRANT

Le Gérant ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de son mandat et ce, jusqu'à décision contraire de l'associé unique.

Il pourra toutefois prétendre, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Signature :
Fait en un (1) exemplaire original électronique.
Le 28 mai 2025.

[redacted]